



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le 25 octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Joël MARIVAIN, M. Philippe SAINT-JALMES, Mme Laëtitia BRIZOUAL, Mme Françoise COBIGO, Mme Isabelle CHEVEAU, Mme Sophie JOSSE, M. Joseph LE GUENIC, M. Éric POSSÉMÉ, M. Denis LE TEXIER, Mme Mélanie MORICE, M. Ernest LE JOSSEC, Mme Valérie PERRIGAUD.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Sarah CHAMOT donne pouvoir à M. Joël MARIVAIN
Mme Monique LE BRETON donne pouvoir à Mme Valérie PERRIGAUD
Mme Chantal CADOUX donne pouvoir à M. Philippe SAINT-JALMES

M. Ernest LE JOSSEC a été désigné secrétaire

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de procéder à l'approbation du procès-verbal du 1^{er} septembre 2016.

Aucune remarque n'étant formulée, la séance est déclarée ouverte.

////////////////////////////////////
44 – Programme de voirie 2017

Dans la continuité de l'année 2016, la voirie reste une priorité du budget d'investissement, notamment afin de maintenir un bon niveau de service pour notre réseau routier.

Le budget d'investissement routier proposé pour le programme 2017 s'élève à 30 437,50€ H.T et 3 746,50€ H.T en tranche conditionnelle de revêtements superficiels sans compter le débroussaillage et de fauchage des accotements et talus de la commune.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale (PDIC) et du fonds de concours de Pontivy Communauté pour la voirie.

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe Saint-Jalmes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

DE SOLLICITER une aide financière pour le programme des travaux de voirie 2017 auprès du Conseil Départemental au titre du PDIC.

DE SOLLICITER une aide financière pour le programme des travaux de voirie 2017 auprès de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours pour la voirie.

////////////////////////////////////

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **DE MODIFIER** la convention d'utilisation de la salle polyvalente et de la cantine en instituant l'accomplissement d'un état des lieux avant chaque entrée et sortie des locataires.
- **DE FACTURER** suivant les prix de la vaisselle cassée ou détériorée au prix de :

| DESIGNATION | TARIFS |
|--------------------|--------|
| Assiette plate | 4€ |
| Assiette creuse | 4€ |
| Assiette à dessert | 4€ |
| Fourchette | 0,60€ |
| Cuillère de table | 0,60€ |
| Cuillère à café | 0,60€ |
| Couteau | 0,60€ |
| Verre ballon | 3€ |
| Tasse | 3€ |
| Pichet en verre | 4€ |

////////////////////////////////////
**48 – Politique de vente de Bretagne sud Habitat – maintien de 3 logements en gestion locative
résidence du stade**

Dans le cadre d'une politique de vente, Bretagne sud Habitat avait sollicité par courrier en date du 20 août 2010, l'avis du conseil municipal sur une proposition à la vente de six pavillons de la résidence du Stade (groupe 634).

Une réponse favorable à cette demande avait été transmise le 03 septembre 2010.

A ce jour, trois pavillons ont été vendus (pavillons 20bis-22 et 26) et trois pavillons demeurent en gestion locative (pavillons 20-24 et 26bis).

Le contexte actuel laisse apparaître sur la commune une absence de vacance locative et un manque de logements de plain-pied pour les personnes âgées.

En conséquence, il est proposé ce jour au conseil municipal de revenir sur la réponse du 03 septembre 2010 et de maintenir les trois logements à la location.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

DE MAINTENIR en gestion locative par Bretagne sud Habitat des trois logements non vendus de la résidence du Stade (groupe 634 – pavillons 20-24 et 26bis).

////////////////////////////////////
49 -Avis sur l'expérimentation définitive de la réforme de délivrance des cartes nationales d'identité

Monsieur le Maire expose,

Le ministère de l'intérieur a dévoilé en février 2016 la carte des 47 centres d'expertise et de ressources titres (CERT = 21 pour les CNI et passeports, 20 pour les permis de conduire, 5 pour les cartes grises et un centre pour les permis de conduire étrangers)) en remplacement des préfectures ou sous-préfectures qui accueilleront une plate-forme spécialisée dans l'instruction des demandes de titres.

Cette réorganisation touche donc aussi les permis de conduire, les cartes grises, les passeports et démarre par une expérimentation dans la région Bretagne à compter du 1 décembre 2016 sur le CERT de Quimper.

Seules les 2091 communes dotées de dispositifs de recueil (passeport) pourront enregistrer les demandes de CNI de l'ensemble des citoyens français.

La fermeture des guichets de réception des dossiers CNI papiers est envisagée à la fin du premier trimestre 2017 pour gérer le stock.

La modification de la gestion des flux ne regarde que l'état et la commune n'a pas à interférer dans ce choix. En revanche, nous pensons normal de réagir quand l'action de l'état engendre des transferts de charges vers les communes gérant des DR ou qui par ces décisions modifie les services de proximité proposés par les autres communes.

Un avis de la ville de Pontivy, commune dotée d'un DR sur le territoire, est nécessaire pour mesurer le transfert de charges imposé par le plan préfectures nouvelle génération (PPNG). Il n'est pas juste que la ville supporte les frais de gestion assumés jusqu'ici par les communes environnantes.

La question est donc de savoir si la dotation de 8 580 € est suffisante. Une augmentation du nombre de communes est possible en 2017 et 2018. Une réflexion intercommunale est donc nécessaire pour limiter les déplacements des citoyens.

La question de savoir si le fonds de 35,6 millions d'Euros intègre l'enveloppe normée qui cumule tous les transferts de l'Etat vers les collectivités se pose. Les économies de l'Etat vers le bloc communal avec ce transfert de charges devraient être clairement séparées et transparentes.

Le remède miracle de la simplification avec la numérisation laisse de côté tous les personnes sans ordinateur, sans véhicule ou sans formation informatique. Suite à l'interpellation de l'association des

Maires de France, j'ai noté la réponse du Ministre le 6 octobre à ce sujet. La proposition de nouveaux services pour les communes volontaires pour enregistrer des pré-demandes est à ce jour incompréhensible. Une information plus précise nous semble indispensable avant de mettre en œuvre le nouveau dispositif.

Il faut regretter le manque d'information des services de l'Etat. Nous avons appris par une lettre d'information de l'AMF la suppression de ce service de proximité entre les citoyens et les communes rurales. Nous avons pourtant une adresse courriel. C'est assez révélateur des relations dégradées entre l'Etat et les élus de terrains.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VALIDE les observations formulées dans l'exposé de Monsieur le Maire.

SE PRONONCE défavorablement sur le projet de réforme des modalités de délivrance des cartes nationales d'identité présenté de manière insuffisante à ce jour.

DEMANDE des modalités plus précises pour informer correctement tous les citoyens, surtout ceux qui ne maîtrisent pas l'informatique.

////////////////////////////////////
Questions diverses

A) Rapport annuel d'activité 2015 de Morbihan énergies

Monsieur le Maire présente une synthèse du rapport annuel 2015 de Morbihan énergies.

Le document est à la disposition des élus et des concitoyens à la mairie.

Créé en 1965, le périmètre d'intervention n'a pas évolué sur les 261 communes du Morbihan. Outre l'électricité, Morbihan Energies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre dans les compétences d'éclairage public, d'infrastructures de recharge des véhicules électriques, de gaz et des réseaux de chaleur, de SIG et de haut débit.

Au 31 décembre 2015, Morbihan énergies comptait 36 agents dans ses services. Notre responsable de secteur est M Philippe COGARD.

L'augmentation du nombre de clients est une nouvelle fois de 1% à 491 207. La consommation de 4 763 GWH marque une hausse sensible de 0,8% pour les usagers BT et 1,3 % pour les usagers HT.

Le nombre d'installations de production d'électricité continue sa progression avec 4 453 producteurs. 98% sont des producteurs photovoltaïques alors que l'éolien produit 305 (298 MW en 2014) sur les 380 MW.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage de M/E sont de 31 000 000€ avec 1 500 opérations. Le détail des travaux n'est pas indiqué dans le rapport cette année. Les recettes du budget principal sont de 31 953 045€, les dépenses de 10 809 813€. Le résultat est donc de 21 143 232€. Les recettes d'investissement sont de 61 071 855€, les dépenses de 50 742 361€. Le résultat de clôture est de 22 922 098€.

Le syndicat est maître d'ouvrage de l'ensemble des raccordements publics initiés par les collectivités et des raccordements individuels privés en rural (hors permis d'aménagement) : 823 opérations en 2013, 665 en 2014 et 571 en 2015. Cela reflète assez bien le marché de la construction dans le Morbihan.

Sur la commune, Morbihan Energie comptabilise 414 clients (-6). Les travaux financés par le syndicat sont sur la commune de 62 000€ TTC en 2010, 96 000€ en 2011, 4 000€ en 2012, 1 000€ en 2013, 29 000€ en 2014 et 104 000€ en 2015. La consommation annuelle sur la commune est de 4,1 Gwh soit une consommation moyenne de 6367 Kw/h.

B) Rapport annuel déchets 2015 de Pontivy Communauté

La compétence est exercée par Pontivy Communauté depuis le 1 janvier 2005. Les communes de Mur de Bretagne et Saint-Connec ont intégré le service le 1 janvier 2014. Mur de Bretagne va quitter le périmètre en janvier 2017.

| | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|
| Tonnage OM | 10 113 T | - 3,7% soit 198 kg par habitant DGF |
| Tonnage déchèterie | 11 981 T | - 3,7% soit 247 kg par habitant DGF |

Le taux de valorisation des déchets déposés en déchèterie est de 74%.

Tonnage collectes sélectives 4 425 T (+ 7,5%) soit 86,6 kg par habitant DGF. L'augmentation de la collecte des emballages ménagers est de 54% en passant de 674 T à 1038 T. Les colonnes ont collecté 294 T contre 398 T en 2014. Les bacs ont reçu 728 T contre 251 T en 2014. La suppression du réseau des colonnes apporterait un risque supplémentaire de débordement des bacs. Le cumul est de 531,6 kg en baisse de 2,1%. L'objectif départemental en 2019 est de 498 kg.

C'est donc une année positive avec une réduction des OM et des tonnages en déchèterie et une augmentation de collecte sélective avec une réduction globale des tonnages. La part de la collecte sélective devient de plus en plus importante.

Les dépenses sont de 3 981 451€ soit une baisse de 3.8%. Le coût à la tonne est de 220€ en OMR, 170€ en collecte sélective et 84€ en déchèterie. Le coût moyen à la tonne est de 156€. Le coût par habitant est de 83€ (82,2€ en 2014).

Les recettes augmentent de 5% à 3 866 866€. Le déficit est de 109 852€. L'objectif d'équilibrer ce budget est en passe d'être atteint.

Au niveau financier, c'est une très bonne année avec la réduction des coûts plus importante que l'évolution des tonnages avec les nouveaux contrats de traitement, la réduction du coût de l'incinération et l'optimisation de la collecte sélective malgré l'augmentation du coût de la collecte des emballages.

Les orientations de 2016-2017 sont :

- d'exploiter la nouvelle déchèterie de Kerponner
- de poursuivre le schéma d'adaptation des déchèteries avec la création d'une déchèterie sur l'ex canton de Rohan.
- de valoriser les déchets verts via le réseau de chaleur
- de valoriser les déchets fermentescibles via la méthanisation

- de travailler sur un projet de recyclerie
- d'étudier un réseau de colonnes enterrées dans l'hypercentre de Pontivy pour améliorer les performances de tri
- de proposer toutes les actions possibles pour améliorer la prévention des déchets

C) Organisation d'une réunion par la commission travaux

Monsieur Philippe SAINT JALMES propose aux membres de la commission travaux d'organiser une réunion en vue de définir le choix des terrains à urbaniser pour le futur lotissement. Il s'agira de déterminer le potentiel et par la suite prendre contact avec les propriétaires pour les négociations.
La date du jeudi 03 novembre 2016 à 18h30 a été retenue.

La séance est levée à 21H40

| NOMS | SIGNATURES | NOMS | SIGNATURES |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|--|
| <i>Joël MARIVAIN</i> | | <i>Monique LE BRETON</i> | <i>Pouvoir Valérie PERRIGAUD</i> |
| <i>Sarah CHAMOT</i> | <i>Pouvoir Joël MARIVAIN</i> | <i>Éric POSSÉMÉ</i> | |
| <i>Philippe SAINT-JALMES</i> | | <i>Denis LE TEXIER</i> | |
| <i>Laëtitia BRIZOUAL</i> | | <i>Chantal CADOUX</i> | <i>Pouvoir Philippe Saint Jalmes</i> |
| <i>Françoise COBIGO</i> | | <i>Mélanie MORICE</i> | |
| <i>Isabelle CHEVEAU</i> | | <i>Ernest LE JOSSEC</i> | |
| <i>Sophie JOSSE</i> | | <i>Valérie PERRIGAUD</i> | |
| <i>Joseph LE GUENIC</i> | | | |